

FCP BIAT - EPARGNE ACTIONS

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds commun de placements « FCP BIAT - EPARGNE ACTIONS » comprenant le bilan au 31 décembre 2014, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1- Responsabilité de la direction pour les états financiers :

Le gestionnaire du Fonds commun de placement est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2- Responsabilité de l'auditeur :

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'erreurs significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers et ce conformément aux dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999 portant promulgation des normes comptables relatives aux OPCVM.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3- Opinion

A notre avis, les états financiers annexés au présent rapport sont réguliers et sincères et présentent une image fidèle, pour tous les aspects significatifs, de la situation financière du Fonds commun de placements « FCP BIAT - EPARGNE ACTIONS » arrêtée au 31 décembre 2014 et des résultats de ses opérations pour la période close à cette date en conformité avec le Système Comptable des Entreprises.

4- Vérifications spécifiques :

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Conformément aux dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, de remarques particulières.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers

Tunis, le 25 février 2015

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES :

Melle Leila Bchir

BILANS COMPARES AU 31-12-2014

DESIGNATION	NOTE	31/12/2014	31/12/2013
		Montants en Dinars	Montants en Dinars
ACTIF			
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	2 597 324,841	864 718,797
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES	2 245 745,926	763 509,536
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT (BTA)	351 578,915	101 209,261
AC2	DISPONIBILITES	13 170,845	790,711
AC2-A	DISPONIBILITES	13 170,845	790,711
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	305,145	377,465
AC3-A	AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	305,145	377,465
TOTAL ACTIF		2 610 800,831	865 886,973
PASSIF			
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	1 510,069	463,847
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	2 098,357	1 920,629
TOTAL PASSIF		3 608,426	2 384,476
ACTIF NET		2 607 192,405	863 502,497
CP1	CAPITAL	2 546 565,972	837 417,737
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	60 626,433	26 084,760
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.	15,791	6,205
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE	30 119,141	28 438,563
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE	30 491,501	-2 360,008
ACTIF NET		2 607 192,405	863 502,497
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF		2 610 800,831	865 886,973

ETAT DE RESULTAT
POUR LA PERIODE DU 01/01/2014 AU 31/12/2014

DESIGNATION	Note	31/12/2014	31/12/2013
		Montant en Dinars	Montant en Dinars
PR1 REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	44 202,223	29 641,437
PR1-A DIVIDENDES		35 611,310	24 473,650
PR1-C REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT (BTA)		8 590,913	5 167,787
PR2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	0,291	6 105,450
PR2-A REVENUS DES BONS DU TRESOR		0,291	6 105,450
REVENUS DES PLACEMENTS		44 202,514	35 746,887
CH1 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-8 604,426	-3 984,264
REVENU NET DES PLACEMENTS		35 598,088	31 762,623
CH2 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-5 478,947	-3 324,060
RESULTAT D'EXPLOITATION		30 119,141	28 438,563
PR3 REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		30 491,501	-2 360,008
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		60 610,642	26 078,555
PR4-A REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULLATION)		-30 491,501	2 360,008
PR4-B VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		222 331,412	-66 919,693
PR4-C +/- VALUES REALISEES /CESSION TITRES		15 176,058	-13 140,884
PR4-D FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		-4 092,254	-1 857,034
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		263 534,357	-53 479,048

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
POUR LA PERIODE DU 01/01/2014 AU 31/12/2014

DESIGNATION	31/12/2014	31/12/2013
	Montant en Dinars	Montants en Dinars
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	263 534,357	-53 479,048
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	30 119,141	28 438,563
AN1-B VARIATION DES +/-VALUES POTENTIELLES SUR TITRES	222 331,412	-66 919,693
AN1-C +/-VALUES REALISEES SUR CESSION DES TITRES	15 176,058	-13 140,884
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-4 092,254	-1 857,034
AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-27 155,894	-21 775,776
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	1 507 311,445	-6 923,920
SOUSCRIPTIONS	1 663 496,969	219 726,005
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	1 279 100,000	166 200,000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES	349 032,944	48 928,252
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS	1 477,175	2 658,390
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.EN COURS	33 886,850	1 939,363
RACHATS	-156 185,524	-226 649,925
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-118 500,000	-173 600,000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES	-33 899,925	-46 998,673
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS	-390,250	-1 751,881
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.EN COURS	-3 395,349	-4 299,371
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 743 689,908	-82 178,744
AN4 ACTIF NET		
AN4-A DEBUT DE L'EXERCICE	863 502,497	945 681,241
AN4-B FIN DE L'EXERCICE	2 607 192,405	863 502,497
AN5 NOMBRE DE PARTS		
AN5-A DEBUT DE L'EXERCICE	6 901	6 975
AN5-B FIN DE L'EXERCICE	18 507	6 901
VALEUR LIQUIDATIVE		
A- DEBUT DE L'EXERCICE	125,127	135,581
B- FIN DE L'EXERCICE	140,876	125,127
AN6 TAUX DE RENDEMENT	15,61%	-5,50%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DU 01.01.2014 AU 31.12.2014

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers annuels arrêtés au 31/12/2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs assimilées admises à la cote ainsi que non admises à la cote sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 31/12/2014 ou à la date antérieure la plus récente.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

<i>Désignation du titre</i>	<i>Nombre de titres</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31/12/2014</i>	<i>% de l'Actif Net</i>
Actions et Droits rattachés	276,506	2,015,113.877	2,245,745.926	86.09
ADWYA	6,100	41,107.010	49,855.300	1.91
ARTES	6,400	44,532.647	51,206.400	1.96
ASSAD	9,600	70,609.270	76,924.800	2.95
ATB	11,600	49,196.172	50,610.800	1.94
ATL	19,600	48,331.561	52,508.400	2.01
ATTIJARI BANK	5,500	102,540.179	131,208.000	5.03
BIAT	1,900	136,961.744	149,634.500	5.74
BNA	3,200	20,487.344	24,323.200	0.93
BT	8,600	71,473.437	90,583.800	3.47
CARTHAGE CEMENT	25,600	70,683.191	62,131.200	2.38
CEREALIS	13,736	92,718.000	93,624.576	3.59
CIL	2,600	22,467.632	34,457.800	1.32
CIMENTS DE BIZERTE	10,000	65,677.030	64,400.000	2.47
CITY CARS	9,000	99,551.720	103,257.000	3.96
ENNAKL	5,150	50,183.990	52,257.050	2.00
ESSOUKNA	10,800	58,059.132	67,618.800	2.59
ESSOUKNA NG	1,040	6,318.000	6,156.800	0.24
EURO-CYCLES	3,300	43,071.129	54,034.200	2.07
MAGASIN GENERAL	1,450	30,885.700	46,214.400	1.77
MONOPRIX	4,600	99,383.071	100,896.400	3.87
MPBS	10,700	65,622.000	77,853.200	2.99
ONE TECH HOLDING	17,030	115,692.450	122,701.150	4.71
PGH	9,500	51,059.180	53,181.000	2.04
SERVICOM	1,800	32,000.620	26,060.400	1.00
SFBT	9,200	135,380.145	207,110.400	7.94
SIMPAR	2,150	111,006.590	120,720.350	4.63
SIMPAR NG	200	10,014.960	10,180.000	0.39
SITS	26,200	51,745.294	50,304.000	1.93
SOTUVER	14,200	76,104.635	74,692.000	2.86
TUNISIE LEASING	1,750	39,071.359	37,408.000	1.43
TPR	24,000	103,178.685	103,632.000	3.97
Emprunts d'Etat (BTA)	348	346,284.549	351,578.915	13.48
BTA 5-10/2015	218	217,859.400	219,842.305	8.43
BTA 6.75-07/2017 (10 ANS)	2	2,102.000	2,153.484	0.08
BTA 5.50% 10/2018	57	56,145.000	56,715.312	2.18
BTA 5.50-03/2019 (10 ANS)	23	23,766.649	24,587.338	0.94
BTA 5.50% 02/2020	48	46,411.500	48,280.476	1.85
Total portefeuille titres	276,854	2,361,398.426	2,597,324.841	99.57

Les mouvements du portefeuille-titres du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS, se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) valeurs réalisées
Solde au 31 décembre 2013	853,687.499	2,730.661	8,300.637	864,718.797	
* Acquisitions de l'exercice					
Actions et droits rattachés	1,475,121.420			1,475,121.420	
Emprunts d'Etat (BTA)	386,031.349			386,031.349	
* Remboursement et cessions de l'exercice					
Cessions des actions et droits rattachés	-215,216.442			-215,216.442	15,816.988
Cessions des emprunts d'Etat (BTA)	-40,551.000			-40,551.000	34.000
Remboursement / Emprunts d'Etat (BTA)	-97,674.400			-97,674.400	-674.400
* Variation des plus ou moins valeurs potentielles sur titres					
			222,331.412	222,331.412	
* Variations des intérêts courus					
		2,563.705		2,563.705	
Solde au 31 décembre 2014	2,361,398.426	5,294.366	230,632.049	2,597,324.841	15,176.588

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **44,202.223 Dinars** au 31/12/2014, contre **29,641.437 Dinars** au 31/12/2013 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Revenus des actions et droits rattachés	35,611.310	24,473.650
Dividendes	35,611.310	24,473.650
Revenus des Emprunts d'Etat (BTA)	8,590.913	5,167.787
Intérêts courus	4,073.785	1,220.798
Intérêts échus	4,517.128	3,946.989
TOTAL	44,202.223	29,641.437

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2- Disponibilités:

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014, à **13,170.845 Dinars** et représentant les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31/12/2014, à **0.291 Dinars**, contre **6,105.450 Dinars** au 31/12/2013 et représentant les intérêts courus et échus des placements en Bons du Trésor à Court Terme.

Revenus des Bons du Trésor	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts échus	0.291	6,105.450
Total	0.291	6,105.450

AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31/12/2014, à **305.145 Dinars** et représentent la Retenue à la Source sur les achats de Bons du Trésor Assimilables.

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31/12/2014, à **8,604.426 Dinars**, contre **3,984.264 Dinars** au 31/12/2013, et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	31/12/2014	31/12/2013
Rémunération du gestionnaire	4,301.413	2,905.888
Rémunération du dépositaire	1,433.805	968.634
Rémunération des distributeurs	2,869.208	109.742
Total	8,604.426	3,984.264

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2014 à **5,478.947 Dinars**, contre **3,324.060 Dinars** au 31/12/2013 et se détaillant comme suit :

Autres charges d'exploitation	31/12/2014	31/12/2013
Redevance CMF	1,437.510	971.175
Rémunération CAC	4,041.437	2,352.885
Total	5,478.947	3,324.060

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014, à **3,608.426 Dinars** contre **2,384.476 Dinars** au 31/12/2013 et s'analyse comme suit :

Note	PASSIF	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
PA 1	Opérateurs créditeurs	1,510.069	463.847
PA 2	Autres créditeurs divers	2,098.357	1,920.629
	TOTAL	3,608.426	2,384.476

PA 1 : Le solde du compte opérateurs créditeurs s'élève au 31/12/2014 à **1,510.069 Dinars** contre **463.847 Dinars** au 31/12/2013 et se détaillant comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Gestionnaire	755.032	265.578
Dépositaire	251.677	88.527
Distributeurs	503.360	109.742
Total	1,510.069	463.847

PA 2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31/12/2014, à **2,098.357 Dinars** contre **1,920.629 dinars** au 31/12/2013 et se détaillant comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Etat, impôts et taxes	246.032	43.148
Redevance CMF	252.325	88.756
Honoraires CAC	1,600.000	1,788.725
Total	2,098.357	1,920.629

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31/12/2014, se détaillent comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
<u>Capital initial (en nominal)</u>		
• Montant	: 690,100.000 Dinars	: 697,500.000 Dinars
• Nombre de titres émis	: 6,901	: 6,975
• Nombre de porteurs de parts	: 23	: 24
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>		
• Montant	: 1,279,100.000 Dinars	: 166,200.000 Dinars
• Nombre de titres émis	: 12,791	: 1,662
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>		
• Montant	: 118,500.000 Dinars	: 173,600.000 Dinars
• Nombre de titres rachetés	: 1,185	: 1,736
Capital	: 2,546,565.972 Dinars	: 837,417.737 Dinars
• Montant en nominal	: 1,850,700.000 Dinars	: 690,100.000 Dinars
• Sommes non distribuables (*)	: 695,865.972 Dinars	: 147,317.737 Dinars
• Nombre de titres	: 18,507	: 6,901
• Nombre de porteurs de parts	: 159	: 23

(*) : Les sommes non distribuables s'élèvent à 695,865.972 Dinars au 31/12/2014, contre 147,317.737 Dinars au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	147,317.737	227,305.769
1- <u>Résultat non distribuable de l'exercice</u>	233,415.216	-81,917.611
✓ Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres.	222,331.412	-66,919.693
✓ +/- valeurs réalisées sur cession de titres.	15,176.058	-13,140.884
✓ Frais de négociation de titres	- 4,092.254	-1,857.034
2- <u>Régularisation des sommes non distribuables</u>	315,133.019	1,929.579
✓ Aux émissions	349,032.944	48,928.252
✓ Aux rachats	-33,899.925	-46,998.673
Sommes non distribuables	695,865.972	147,317.737

CP2- Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat de parts FCP BIAT-EPARGNE ACTIONS et les sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Résultat distribuable de l'exercice	30,119.141	28,438.563
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	30,491.501	-2,360.008
Sommes Distribuables des exercices antérieurs	15.791	6.205
Sommes Distribuables	60,626.433	26,084.760

4. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par part	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
• Revenus des placements	2.388	5.180	4.252
• Charges de gestion des placements	(0.465)	(0.577)	(0.639)
• Revenu net des placements	1.923	4.603	3.613
• Autres charges d'exploitation	(0.296)	(0.482)	(0.306)
• Résultat d'exploitation	1.627	4.121	3.307
• Régularisation du résultat d'exploitation	1.648	(0.342)	(0.315)
• Sommes distribuables de l'exercice	3.275	3.779	2.992
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	(1.648)	0.342	0.315
• Variation des plus ou moins-values potentielles des titres	12.013	(9.697)	(5.785)
• Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0.820	(1.904)	(0.728)
• Frais de négociation de titres	(0.221)	(0.269)	(0.038)
Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation	12.612	(11.870)	(6.551)
Résultat net de l'exercice	14.240	(7.749)	(3.244)
• Résultat non distribuable de l'exercice	12.612	(11.870)	(6.551)
• Régularisation du résultat non distribuable	3.641	0.629	(0,226)
• Sommes non distribuables de l'exercice	16.253	(11.241)	(6.777)
• Distribution des dividendes	3.779	2.992	3.066
Valeur Liquidative	140.876	125.127	135.581

4-2 Ratios de gestion des placements	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
• Charges de gestion des placements/ actif net moyen :	0.598%	0.412%	0.399%
• Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0.381%	0.344%	0.191%
• Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen :	2.095%	2.943%	2.067%

4-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

4.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 15 Janvier 2007. Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS ;
- La gestion comptable du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,3 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

4.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour le FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et aux montants minimum et maximum de l'actif du fonds.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1 % TTC par an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

4.3.3. Rémunération des distributeurs :

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,2% TTC l'an prélevée sur l'actif net de FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.